

Subject: notre communiqué de soutien pour le 16 mai
From: le bureau <lagruejaune.manifestation@gmail.com>
Date: 05/14/2018 10:13 PM
To: "equiteparentale.papasmodernes@gmail.com"
<equiteparentale.papasmodernes@gmail.com>

Pour le 16 mai 2018 un groupe de parents sous la bannière "EQUITE PARENTALE" a lancé une opération de manifestation nationale pour la cause des familles séparées divorcées.

Cette manifestation au niveau national est reconduite devant les TGI locaux, avec toutes les associations et les individus concernés, parents ou sympathisants, de manière libre en dehors de toute tutelle associative.

Nous soutenons depuis le début cette initiative qui répond de fait aux besoins d'un nécessaire mouvement national. Que ce soit suivant les débats parlementaires ou confrontés aux difficultés incessantes des parents séparés, pères ou mères, grands-parents, familles, comptant une fraction non négligeable de la population impactée, il est incroyable qu'encore aujourd'hui, rares soient les prises en compte selon nos revendications de cette profonde crise sociale qui touche notre civilisation.

L'évolution de la cause au fil des années est passée d'une apparente cause masculine à une cause paritaire. Les mères comme les pères et leurs enfants touchés par la séparation sont des drames qu'il ne nous appartient pas de jauger selon le genre.

Souvent même les mères majoritairement qui détiennent la résidence principale sont nombreuses à considérer que l'alternance leur permettrait un dynamisme nouveau. Les enfants ont besoin de leurs deux parents.

Une revendication essentielle est que la résidence alternée soit envisagée de manière automatique sans sexisme. Les pères d'aujourd'hui sont modernes, aimants, organisés, disponibles, aux idées et pratiques éducatives développées, loin des figures patriarcales archaïsantes que certains mouvements idéologisés essayent de faire persister. Ces mouvements refusent de considérer l'évolution sociétale des pères.

D'un point de vue juridique, il y a eu des avancées ces dernières années dans le droit et dans les pratiques. C'est encore insuffisant. Les professions doivent elles aussi évoluer pour éviter les dérives auxquelles les familles sont confrontées. La justice ne devrait intervenir que lorsqu'il est impossible que des accords amiables entre les parents puissent aboutir.

De nombreux textes ont été publiés cette dernière décennie pour étudier ces phénomènes. Ce sont des évolutions dans tous les domaines de la société qu'il faut programmer:

sur les plans :

éducatif (importance des parents, collaboration avec les écoles, représentation des parents, surveillance académique dans les inscriptions scolaires évitant d'écarter un parent, du décrochage scolaire et de l'absentéisme, prévention des addictions...)

matrimonial (prévention des conflits, mariages douteux...)

social (reconnaissance de la parentalité dans les actes et administrations, régimes d'aide équilibrés...)

fiscal (reconnaissance des charges réelles, distorsion de traitement...)

économique (cartes de transport, congés, ...),

le logement (sans domicile fixe, droits sociaux, droit au logement...),

sanitaire (prévention psychologique, drames, suicides),

institutionnel et réforme des corporations (statut des avocats, aide juridictionnelle, médiation, audit des institutions et des procédures, contrôle des agréments...)

Juridique (impunité des accusations mensongères, déjudiciarisation du droit de la famille, placements abusifs...)

Prévention des prédatons profitant des conflits familiaux.

Des évolutions dans ces domaines seraient des progrès pour toute la société.

Pour une véritable représentation nationale qui portent de manière organisée les revendications de la cause parentale, l'émergence d'une structure qui associe les différentes compétences, des archives, des moyens de communication et d'analyse, une concertation réelle est souhaitable. Envisagée depuis longtemps, elle peine à se mettre en place. Elle est pourtant incontournable pour que tous nous puissions modifier pour les générations à venir, les conditions de ces vies traumatisantes que sont les séparations familiales.

Pour la cause Co-parentale, en tenant compte de nombreuses contributions.

Michel Calbry et Nicolas Sègerie,
pour le collectif la Grue Jaune.